



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 077-217701226-20240412-2024_114C-AR



DECISION n° 2024 / 114 - C

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIETE LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°1 du 25 mars 2024 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 31 de l'article L 2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que cette délégation inclut notamment :

Pour les marchés de travaux dont le montant est inférieur à 1,5 millions d'euros H.T, pour les marchés de fournitures, de prestations de services et de prestations intellectuelles, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT les besoins de la Commune de souscrire un contrat de maintenance de l'onduleur situé à l'Hôtel de Ville, auprès de la société LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS.

DECIDE

ARTICLE 1 : Le Maire de Combs-la-Ville décide de signer un contrat de maintenance auprès de la société LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS sise avenue Pierre Maurel, 83480 PUGET SUR ARGENS pour un montant de 1 387,52 € H.T. soit 1 665,02 € T.T.C. Le contrat est conclu pour une période de un an.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants ont été inscrits au budget de la Commune de Combs-la-Ville dans l'imputation budgétaire INF-020-6156 -BAT-HOTELVILL.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au préfet de Seine-et-Marne et publiée dans les formes légales.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le *12 avril 2024*

**Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} adjointe au Maire
Marie-Martine SALLES**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Salles".

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 077-217701226-20240412-2024_114C-AR

The logo for S2LO, consisting of the letters "S2LO" in a stylized font with a checkmark-like element to the right.